

# EMPLOI ET CHÔMAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

TABLEAU  
DE BORD  
NATIONAL

AVRIL  
2022

## CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2021

# 8,4 %

**des demandeurs d'emploi**  
sont en situation de handicap (DEBOE\*)

# 474 171

**DEBOE sont inscrits à Pôle emploi**  
en catégories A-B-C. (-0,6 % en un an)

# 60 %

**des DEBOE sont en chômage**  
**de longue durée** (+5 points en un an)

# 21 400

**maintiens dans l'emploi**  
**de travailleurs handicapés**  
**en 2021 par l'intermédiaire**  
**des Cap emploi**

# 209 334

**DEBOE ont été recrutés en 2021**  
**(+20% en un an)**

# 4,6 %

**de travailleurs handicapés**  
**dans les recrutements recensés**  
**par Pôle emploi en 2021**

\* demandeurs d'emploi bénéficiaires  
de l'obligation d'emploi

## EN SYNTHÈSE

**L'économie française dépasse son niveau d'activité d'avant crise**

Fin 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1% son niveau d'activité d'avant crise. Selon l'Insee, la croissance a été de 7% en 2021 (après -8% en 2020) avec un 1<sup>er</sup> semestre affecté par les restrictions sanitaires puis une vive progression à partir du milieu de l'année 2021.

L'emploi salarié a fortement progressé en 2021 avec une hausse de près de 700 000 emplois en un an. Il dépasse de 1,5% son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 2008. Il atteint 7,4% de la population active au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. Il est inférieur de 0,8 point à son niveau d'avant la crise sanitaire. La baisse du taux de chômage est générale mais touche plus particulièrement les jeunes.

**Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap est à son plus bas niveau depuis 5 ans**

À fin décembre 2021, 474 171 DEBOE sont inscrits à Pôle emploi en catégories A-B-C. Ils représentent 8,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 7,8% en 2020 et 8,6% en 2019.

Le chômage des personnes en situation de handicap atteint son plus bas niveau depuis 5 ans. L'amélioration de la situation économique en 2021 s'est concrétisée par une forte baisse du chômage tout public. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap est quasiment stable (-0,6%) alors que la baisse atteint 6,8% pour l'ensemble des publics. Cependant, ce constat est à attribuer à la singularité de la situation rencontrée au début de la crise sanitaire car contrairement à l'ensemble des demandeurs d'emploi, le nombre de DEBOE n'a pas augmenté en 2020.

### ... mais le chômage de longue durée continue d'augmenter

À fin décembre 2021, 60% des DEBOE sont au chômage depuis plus d'un an contre 49% pour l'ensemble des publics. Près de 200 000 BOE sont en chômage de très longue durée (ancienneté d'inscription supérieure ou égale à 2 ans), soit une augmentation de 2,5% en un an. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage continue d'augmenter: elle est de 913 jours pour les BOE à fin 2021 contre 695 jours pour l'ensemble des publics.

### Des résultats en hausse et une forte satisfaction des bénéficiaires

Après une année 2020 marquée par un recul des insertions et des maintiens dans l'emploi, ceux-ci ont fortement redémarré en 2021 avec des taux de croissance à 2 chiffres. En particulier, les embauches de personnes handicapées, qui représentent 4,6% de l'ensemble des embauches, ont augmenté de 19% en un an (+11% pour l'ensemble des publics).

Par ailleurs, la progression des résultats en termes d'insertions et de maintiens dans l'emploi s'accompagne d'une forte satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph, entreprises comme personnes en situation de handicap.

**04** DONNÉES  
- La population handicapée  
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

**06** LA DEMANDE D'EMPLOI

**09** LES REPRISES D'EMPLOI

**10** LA CRÉATION D'ACTIVITÉ LES CONTRATS AIDÉS

**11** L'ALTERNANCE

**12** LES ENTREPRISES ADAPTÉES

**13** L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

**14** LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

**15** LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)

**16** LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH



## DONNÉES DE CADRAGE :

# LA POPULATION HANDICAPÉE

Année 2020  
Enquête Emploi - Insee

### Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

**2,7** MILLIONS DE BOE EN 2020  
ont une reconnaissance administrative du handicap  
Dont 50 % de femmes

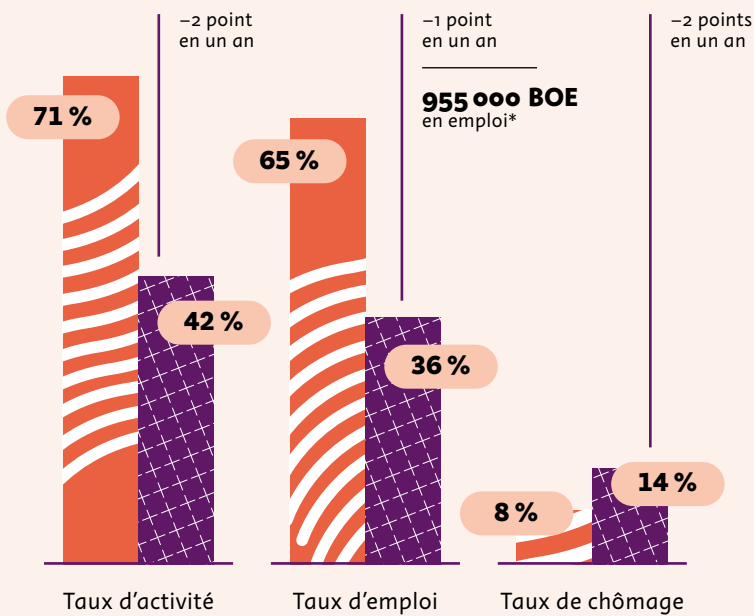
ILS REPRÉSENTENT  
**6,5 %** de la population totale des 15-64 ans

### L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est-à-dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

### Les taux d'activité, d'emploi et de chômage des BOE et du tout public



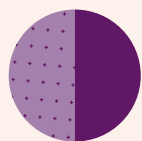
	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	<b>71%</b>	<b>42%</b>
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	<b>65%</b>	<b>36%</b>
Taux de chômage nombre de chômeurs / (actifs occupés + chômeurs)	<b>8%</b>	<b>14%</b>

Tout public BOE

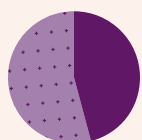
\* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)

## Les BOE en emploi en 2020

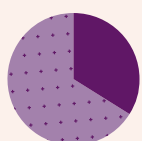
= 3,6% de l'ensemble des personnes en emploi



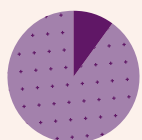
**49 %**  
sont des femmes  
(49 % pour le tout public)



**45 %**  
ont 50 ans et +  
(30 % pour le tout public)

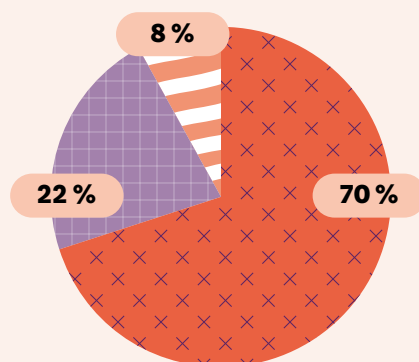


**32 %**  
travaillent à temps partiel  
(17 % pour le tout public)



**11 %** (+4 points en 2 ans)  
sont des cadres  
(20 % pour le tout public)

## Le statut dans l'emploi des BOE (données 2015)



- Indépendants (11 % pour le tout public)
- Salariés dans le public (21 % pour le tout public)
- Salariés dans le privé (68 % pour le tout public)

## DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2019

Agefiph / Dares

Taux  
d'emploi  
direct

salariés handicapés

effectif global d'assujettissement  
de l'ensemble des établissements  
(y compris ceux sous accords)

ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS  
À L'OBLIGATION D'EMPLOI :

**102 500** dont établissements couverts  
par un accord: **12 800**

TAUX D'EMPLOI DIRECT DES  
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**3,5 %**

EN ETP

**4,8 %**

EN PERSONNES  
PHYSIQUES

NOMBRE DE SALARIÉS HANDICAPÉS  
(EN PERSONNES PHYSIQUES) :

**505 300** (+2,5% en 1 an)

ÉTABLISSEMENTS  
ASSUJETTIS  
EMPLOYANT  
AU MOINS UN  
TRAVAILLEUR  
HANDICAPÉ :

**81 %**

ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS  
VERSANT UNIQUEMENT  
UNE CONTRIBUTION  
FINANCIÈRE À L'AGEFIPH :

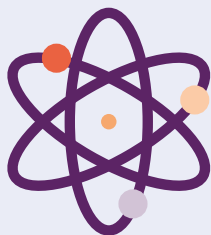
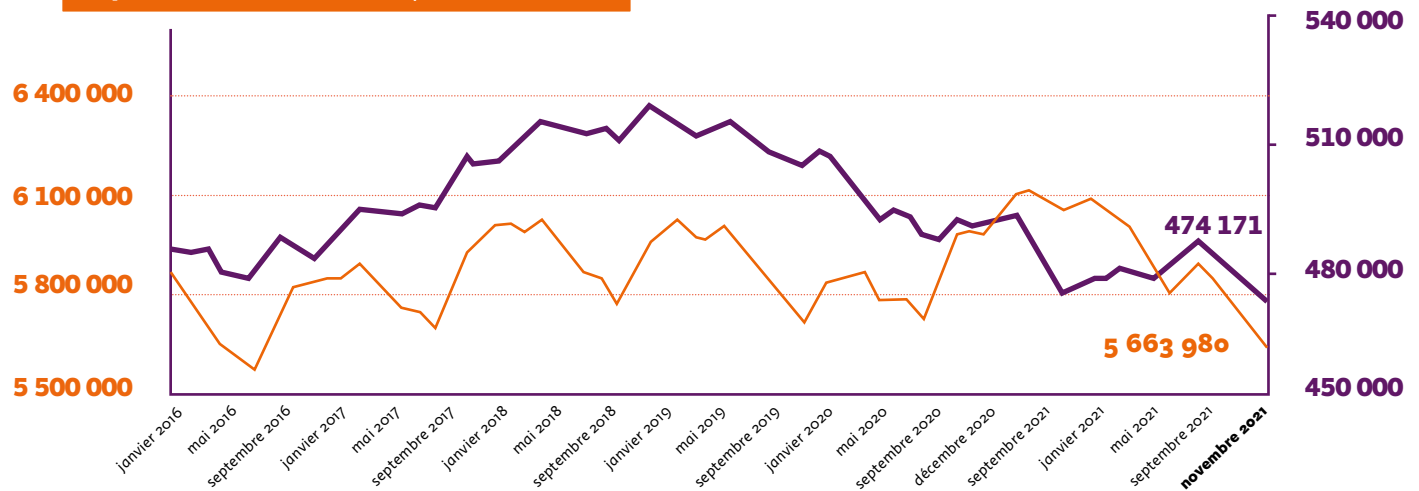
**9 %**

NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS  
EMBAUCHÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS  
UN ÉTABLISSEMENT ASSUJETTI

**57 300** dont 39 %  
en CDI

## Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C) à fin décembre

8,4 % des demandeurs d'emploi sont des BOE



### Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

### Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

#### DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- A.** sans emploi **348 713 BOE**  
(-6 % en un an)
- B.** ayant exercé une activité  
réduite courte au cours du  
mois (<= 78h.)  
**46 936 BOE** (+12 % en un an)
- C.** ayant exercé une activité  
réduite longue au cours du  
mois (> 78h.)  
**78 522 BOE** (+20 % en un an)

#### DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- D.** sans emploi (en raison d'un  
stage,  
formation, maladie, ...)  
**32 753 BOE** (+21 % en un an)
- E.** en emploi (ex : bénéficiaires  
de contrats aidés,...)  
**16 089 BOE** (+16 % en un an)

## Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
50 %	Femmes	52 %
52 %	50 ans et +	28 %
20 %	Niveau < CAP	15 %
37 %	BAC et +	54 %
38 %	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	30 %
60 %	DE depuis au moins un an	49 %
28 %	DE depuis au moins trois ans	19 %
913 jours	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	695 jours

## Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



### Services à la personne et à la collectivité

**25 %** des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (21 % tout public)



### Support à l'entreprise

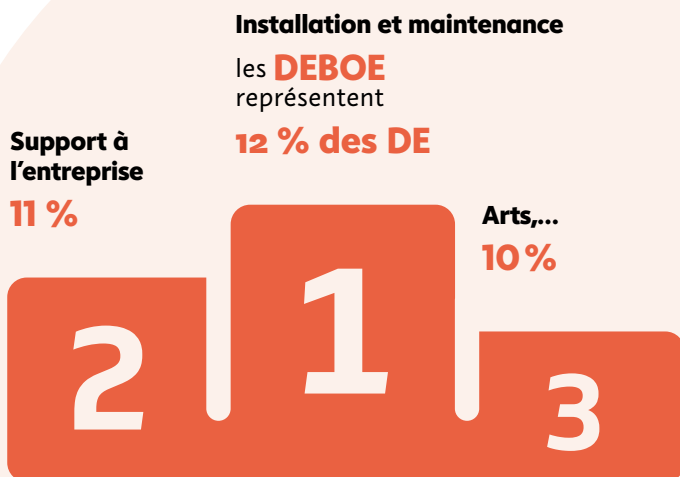
**17 %** des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13 % tout public)



### Commerce, vente et grande distribution

**12 %** des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14 % tout public)

## Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

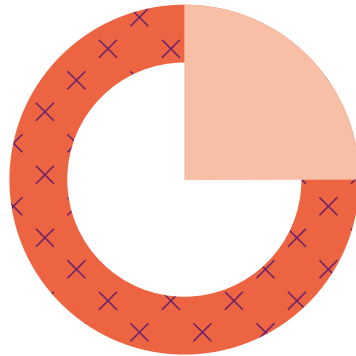


### Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 8,4 % de l'ensemble des DE

## Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé



**25 %**

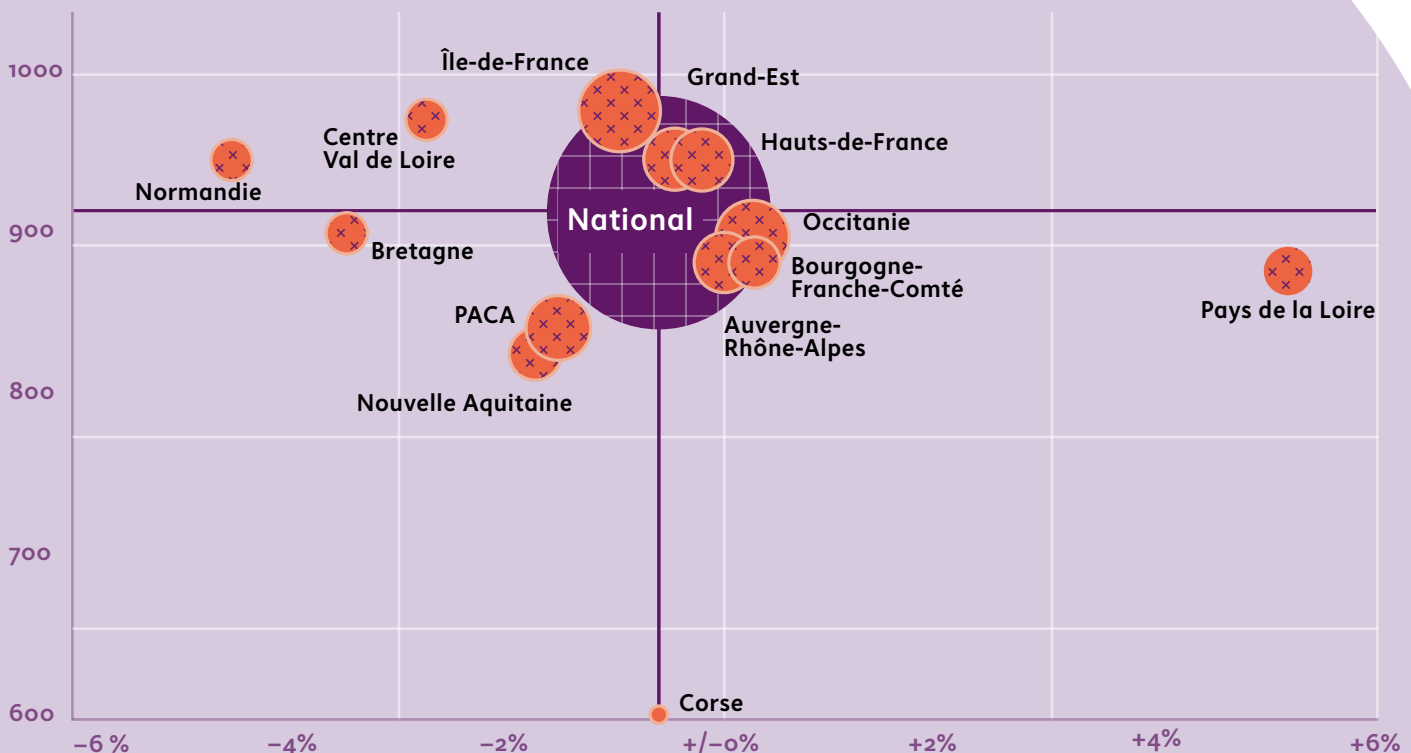
**DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH**

(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

**= 118 541 DEBOE**

## Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage



Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 913 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 474 171 ce qui représente une baisse de 0,6 %. La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 602 jours et la région Ile-de-France la plus importante avec 973 jours. La région Normandie enregistre la baisse la plus importante de DEBOE avec -4,5 % pour atteindre 23538 DEBOE, et la région Pays-de-la Loire la hausse la plus importante +5,2% pour atteindre 26 568 DEBOE.



# 2

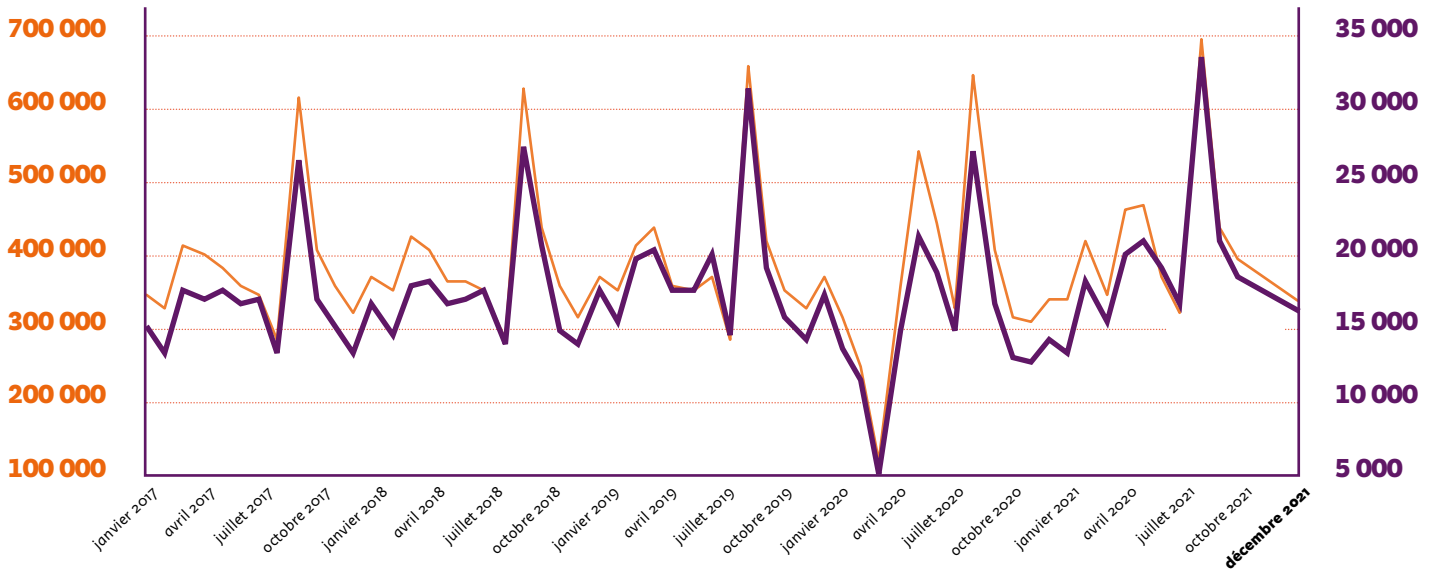
## LES REPRISES D'EMPLOI

À fin décembre 2021  
Pôle emploi

### Évolution du nombre de retours à l'emploi

En 2021, **4 511 539** demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont **209 334 BOE**, soit **4,6%** du total.

**4,6 %**  
BOE



### Évolution 2020 - 2021

**+11 %**  
Tout public

**+20 %**  
BOE

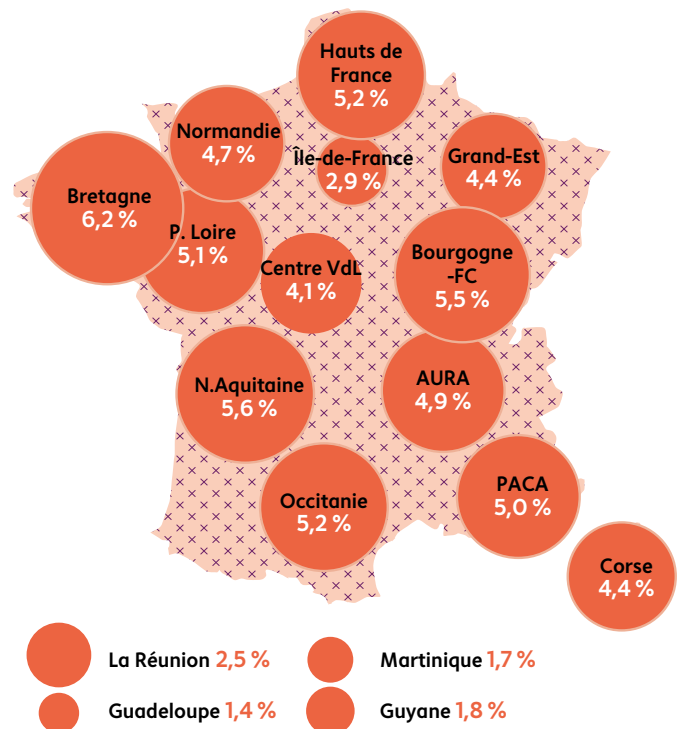
### La part des BOE dans les retours à l'emploi

— Tout public  
— BOE

### Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

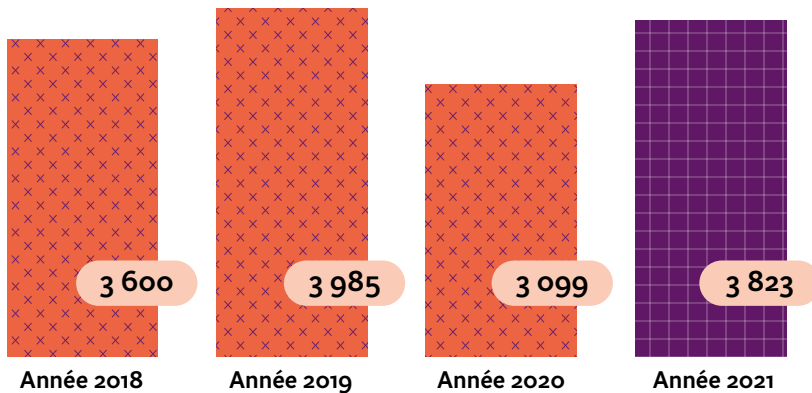
La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond aux nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.



NB: La part des BOE dans la demande d'emploi varie elle-même fortement selon les régions (de 6,1% à 10,2% dans les régions métropolitaines)

### Évolution du nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph



Évolution 2020/2021

**+23 %**

### Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

**44 %**

FEMMES

+3 points en un an

**31 %**

50 ANS ET +

**44 ans**

ÂGE MOYEN

**61 %**

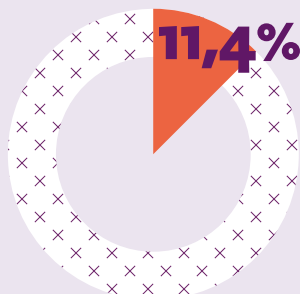
BAC ET +

#### La création d'activité aidée par l'Agefiph

**Objectif:** l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

## LES CONTRATS AIDÉS

### Part des BOE dans les PEC (Année 2021 - Dares)

**11 955**

PEC pour les BOE

+13% en un an

(en 2020, la part était de 13,6%)

#### Les contrats aidés

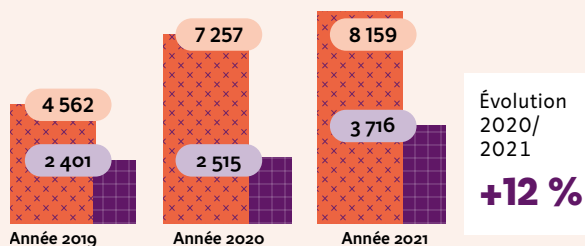
Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions.

Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

## Apprentissage

### Personnes handicapées

Évolution des entrées  
en contrat d'apprentissage  
(données travailleurs handicapés, source DGEFP)



- contrats d'apprentissages
- dont aidés financièrement par l'Agefiph

**1,3 %**  
Part des contrats  
pour les travailleurs  
handicapés en 2021

**+79 %**  
du nombre de contrat  
d'apprentissage BOE  
entre 2019 et 2021

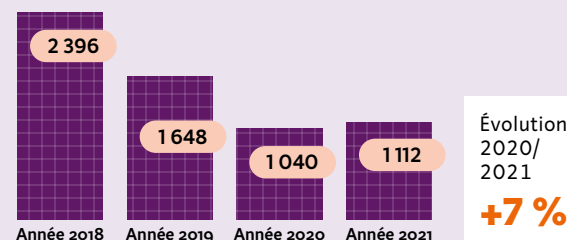
Données qualitatives (sur les contrats aidés par l'Agefiph)

Femmes	<b>37 %</b> +7 points en 1 an
Âge moyen	<b>25 ans</b>
- de 18 ans	<b>23 %</b> -7 points en 1 an
Bac et +	<b>30 %</b> +8 points en 1 an
Handicap mental	<b>8 %</b>
Handicap cognitif	<b>38 %</b>
20 salariés et +	<b>32 %</b>
- de 10 salariés	<b>56 %</b> -5 points en 1 an
Tertiaire	<b>65 %</b> +4 points en 1 an

## Professionnalisation

### Personnes handicapées

Évolution des entrées  
en contrat de professionnalisation  
(aidés financièrement par l'Agefiph)



Données qualitatives (sur les contrats aidés par l'Agefiph)

Femmes	<b>47 %</b> -3 points en 1 an
Âge moyen	<b>39 ans</b>
45 ans et +	<b>37 %</b>
Bac et +	<b>44 %</b>
Handicap moteur	<b>53 %</b>
Maladies invalidantes	<b>19 %</b>
20 salariés et +	<b>54 %</b>
Tertiaire	<b>90 %</b> +5 points en 1 an

## Contexte et enjeux

La transformation du cadre d'intervention des entreprises adaptées (EA) et l'engagement national "Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2022" signé le 12 juillet 2018 pour un doublement du nombre de personnes employées et accompagnées par les EA d'ici 2022 a pour objectifs de :

- développer l'emploi dans les EA par de nouvelles approches innovantes dans le cadre du triptyque "emploi-formation-accompagnement",
- faciliter la mise en oeuvre de parcours professionnels de leurs salariés et encourager les passerelles entre les EA et les autres employeurs publics et privés.

En 2020, **800** entreprises adaptées emploient près de **37 000 salariés handicapés** (source UNEA)

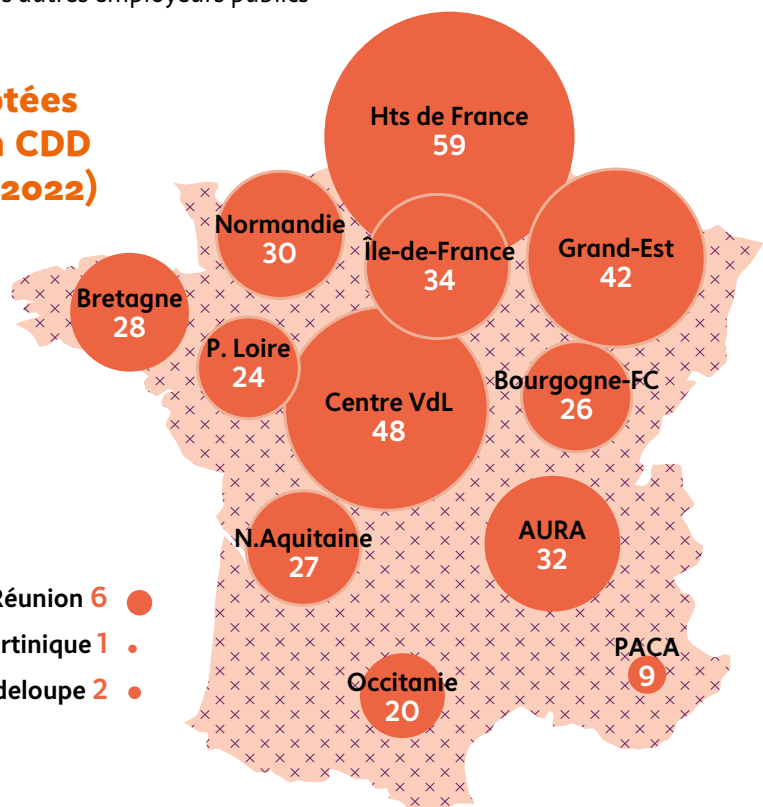
## Nombre d'entreprises adaptées habilitées à l'expérimentation CDD tremplin (situation à fin mars 2022)

**388**

EA habilitées et entrées en expérimentation



Réunion 6 ●  
Martinique 1 ●  
Guadeloupe 2 ●



## Les expérimentations CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'Etat, le développement des expérimentations.

L'expérimentation d'un CDD spécifique dit "tremplin" visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrite dans la loi du 05/09/2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

À fin mars 2022, **388 entreprises adaptées** sont habilitées et entrées en expérimentation dans les territoires.

L'expérimentation s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir

une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

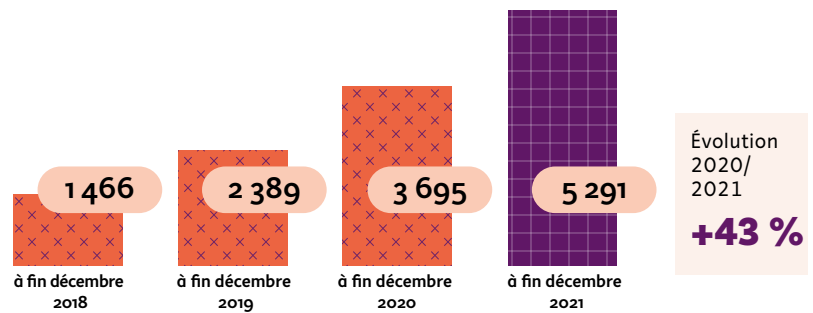
L'expérimentation "entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)" a été lancée en juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. A fin mars 2022, **19 EA ont été autorisées à créer un EATT** (3 en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Grand-Est, 2 en Paca, en Pays-de-la Loire et en Nouvelle-Aquitaine et 1 en Occitanie, en Hauts-de-France, en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté).

**L'emploi accompagné**

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en oeuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

**Évolution du nombre de personnes accompagnées à fin 2021****Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin décembre 2021)****37 %**  
FEMMES**45 %**  
moins de 30 ans**41 %**  
troubles du psychisme**18 %**  
troubles du spectre de l'autisme**16 %**  
déficience intellectuelle**12 %**  
troubles cognitifs**Situation par rapport à l'emploi**

Avant l'entrée dans le dispositif

**21 %**  
en emploi**26 %**  
n'a jamais travaillé

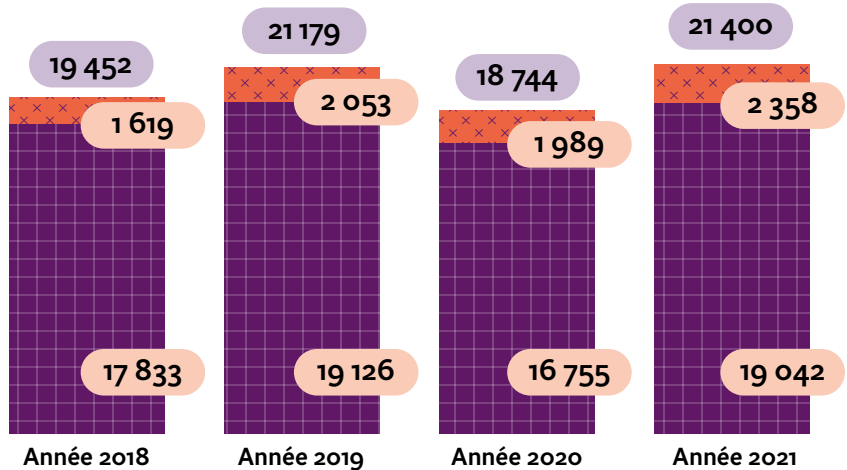
En juin 2021

**46 %**  
en emploi**50 %**  
en CDI

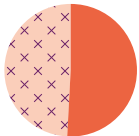
**Les Cap emploi**

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi (axe 1) et du maintien dans l'emploi (axe 2) des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

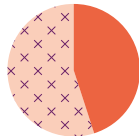
Les données présentées sont extraites des rapports d'activité (axe 2) à fin décembre 2021.

**Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi****Évolution 2020-2021**

**+19%** dans le public - **+14%** dans le privé **Total +14%**

**Profil des personnes**  
maintenues dans l'emploi...

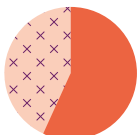
Femmes  
**51 %**



50 ans et +  
**46 %**



Bac et +  
**58 %**



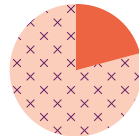
Handicap  
moteur  
**57 %**



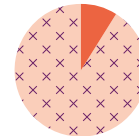
Maladies  
invalidantes  
**19 %**



Handicap  
auditif  
**14 %**

**...et des entreprises**  
(sur l'ensemble des maintiens  
du secteur privé)

Industrie  
**20 %**



Agriculture  
**9 %**



20 sal. et +  
**68 %**

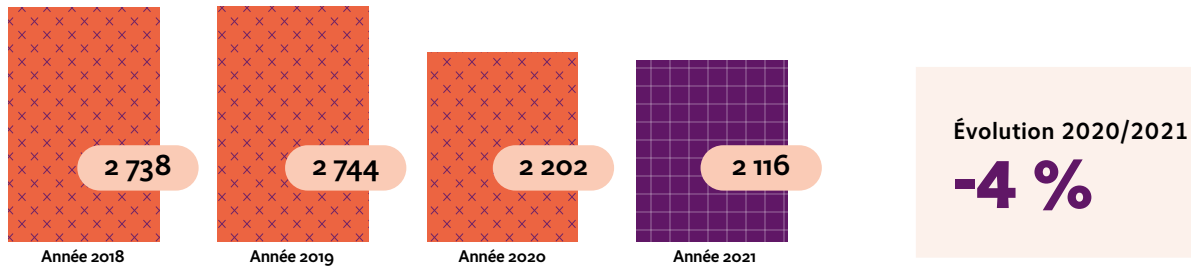


**93 %**

TAUX GLOBAL  
DE MAINTIEN  
DANS L'EMPLOI

**Définition:** Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès,...).

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCISIONS DE RLH



### La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une Reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas dérogatoires). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

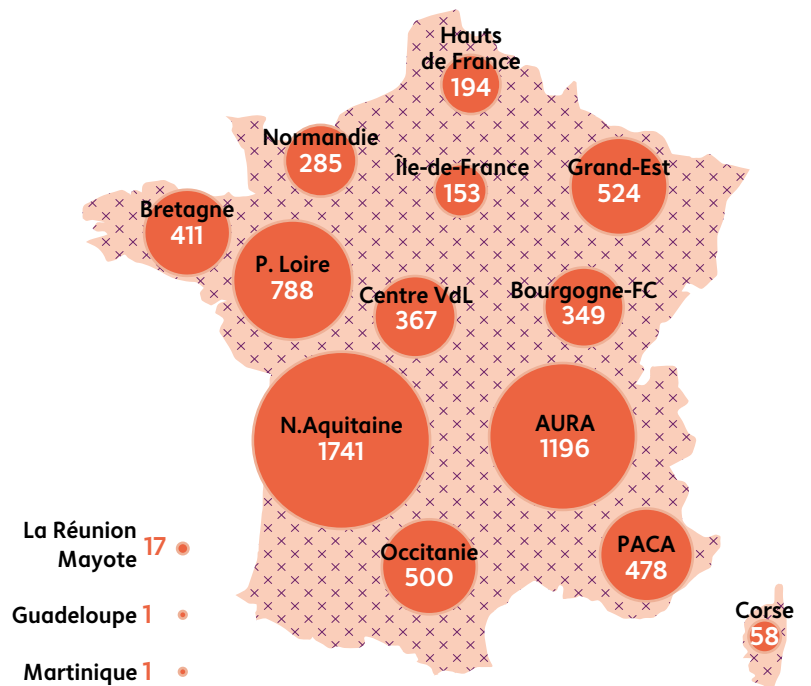
### CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DE LA RLH (données France entière, droits en cours à fin décembre 2021)

Femmes	28 %
50 ans et +	64 %
Bac et +	27 %
Handicap moteur	33 %
Handicap mental	21 %
Travailleurs non salariés (TNS)	29 %
20 salariés et +	34 %

### RLH - droits en cours à fin décembre 2021

Nombre de RLH à fin décembre 2021 (donnée de stock)

**7 063**



**Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction (DEPAMS)**

Le dispositif d'écoute, de participation et de mesure de la satisfaction de l'Agefiph porte en 2021 sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée des besoins et de l'appréciation des bénéficiaires de l'action de l'Agefiph, employeurs privés ou personnes en situation de handicap.

Un questionnaire est automatiquement adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

Ce dispositif de mesure de la satisfaction est mis en place depuis janvier 2021. Il concerne toutes les aides de l'Agefiph. En 2022, cette démarche sera élargie à certains de nos services et de nos prestations.

La méthodologie employée est mixte, questionnaire en ligne complété d'une passation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

**Résultats :**

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et plus d'une entreprise sur trois y répondent.

En 2021, près de 24 000 répondants se sont exprimés. Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé, allant selon les régions de 98 % à 99 % pour les personnes en situation de handicap (19 896 répondants) et de 97 % à 100 % pour les entreprises (4 045 répondants).

**SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES  
DES AIDES DE L'AGEFIPH EN 2021**

(données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
<b>Nombre de répondants</b>	<b>19 896</b>	<b>4 045</b>
<b>Taux de réponse</b>	<b>52 %</b>	<b>37 %</b>
<b>Satisfaction globale</b> — dont % tout à fait satisfait	<b>98 %</b> 85 %	<b>99 %</b> 75 %
<b>Réponse de l'aide / besoin</b> — dont % tout à fait utile	<b>96 %</b> 74 %	<b>98 %</b> 72 %
<b>Facilité d'accès à l'information</b> — dont % très facile	<b>76 %</b> 22 %	<b>84 %</b> 19 %
<b>Délai d'obtention de l'aide</b> — dont % tout à fait satisfait	<b>94 %</b> 68 %	<b>93 %</b> 57 %









Retrouvez les publications  
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap  
sur [agefiph.fr/centre-de-ressources](http://agefiph.fr/centre-de-ressources)

Réalisation : Agefiph / Direction innovation évaluation et stratégie  
Conception: Agence In medias res  
Mise en page: Agence In medias res